

Lyon le 1<sup>er</sup> Prairéal an 12  
21 May 1804

Messieurs



Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous avons formé une société, commanditée par M.<sup>r</sup> Augustin Perier de Grenoble, sous la raison de Quèvremont Balleydier & C<sup>ie</sup>; cet établissement, qui sera géré par les deux signataires ci bas, entrera en activité le 1.<sup>er</sup> messidor prochain, il aura pour objets le commerce d'Epicerie, Teintures, Vins & Caux de vie, l'exécution des ordres en banque, l'Expédition, les Achats & ventes, par commission, de toutes denrées et marchandises.

La réunion de nos moyens nous assurant la faculté de remplir, à la satisfaction de nos commettans, les ordres qui nous seront confiés, nous désirons vous faire agréer nos services et pouvoir fréquemment vous convaincre que nous sommes jaloux d'attacher à cette nouvelle raison de commerce votre estime & votre confiance.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

de M.<sup>r</sup> S.<sup>r</sup> Ch.<sup>l</sup> Em.<sup>l</sup> Quèvremont Balleydier

de M.<sup>r</sup> S.<sup>r</sup> Casp.<sup>l</sup> Prosp.<sup>l</sup> Balleydier

Signatures